

la langue maternelle... est-il possible de ne pas appeler en cause la religion de Jésus-Christ! (1) Le même Pontife, en 1877, déclare que les efforts russificateurs (2) des schismatiques dans les suppléments du culte — prédication, catéchisme, etc, “ne vont pas sans un grave dommage POUR LA FOI CATHOLIQUE. (Coll. Prop., II, p. 112) En 1883, la Propagande a une encyclique sur l'importance, pour les missionnaires, de connaître les langues des fidèles; elle rappelle le texte de saint Paul; (3) elle rappelle encore le don des langues accordé aux apôtres; (4) enfin, elle exhorte les missionnaires, munis de cette force — la connaissance des langues — “à s'appliquer, chaque jour davantage, à procurer le salut des âmes.” (Coll. Prop., II, p. 185) En 1915, dans le document déjà cité, S. S. Benoît XV déclare que le seul remède à l'apostasie en masse des immigrants italiens est le secours des prêtres qui les évangélisent dans leur langue. (Acta A. Sedis, 1915, p. 147)

5° *Clergé national.*—Qu'enfin, la formation du clergé national importe à la conservation de la foi, de nombreux textes le prouvent; citons-en quelques uns parmi les plus clairs: En 1600, Clément VIII constate que les *étrangers* préposés aux bénéfices ecclésiastiques de Sardaigne “n'y sont de peu ou de nulle utilité, et qu'ils ne peuvent avoir pour leurs fidèles une connaturelle affection.” (Bull., X, p. 676) Alexandre VII en 1658 et 1665, Clément IX en 1669, Clément X en 1673, demandent “de faciliter l'ordination des prêtres indigènes, et ainsi, de donner à la foi catholique, de plus fermes racines.” (Bull., XVIII, p. 444-460) En 1732, Clément XII fonde le collège grec d'Allano pour les grecs; il y voit le meilleur remède aux erreurs et aux abus qui ont atteint le rite grec, et il en augure une bonne administration des *Sacrements* et des offices divins. (Bull. XXIII, p. 464) En 1865, Pie IX écrit aux évêques de l'Amérique du Sud que son espérance pour l'avenir religieux de ces contrées vient du *clergé national*; il rappelle que dans ce but, il

(1) Sylvain, Pie IX, t. III, p. 244

(2) Se rappeler, sur ce sujet, le texte de Pie X cité plus haut.

(3) “Si nesciero virtutem vocis, ero ei cui loquor, barbarus; et qui loquitur, mihi barbarus.” (I Cor., XIV-9)

(4) Les Apôtres, à la Pentecôte, ont, par une vertu divine, prêché dans la langue maternelle des auditeurs — *linguâ in quâ nati sumus* — et converti des milliers d'âmes. (Actes, II-9)